

Pourquoi la French Tech in the Alps a fait le choix de la coopérative

La French Tech in the Alps Grenoble s'est constituée dès 2016 sous la forme d'une société coopérative d'intérêt collective (SCIC). Un choix audacieux qui reflète les valeurs de la structure.

Grenoble cultive son originalité. Alors que de nombreuses French Tech ont fait le choix de l'associatif pour leur structure, la French Tech in the Alps de Grenoble a préféré se constituer en société coopérative d'intérêt collectif (SCIC). Un choix audacieux qui témoigne de la volonté de l'écosystème de rassembler les nombreux acteurs de l'innovation déjà présents sur le territoire au lancement de ce qui étaient alors « les quartiers numériques », préambule à la French Tech. « *Dès le dépôt du dossier pour obtenir une labellisation de la métropole grenobloise parmi les métropoles French Tech, en 2016, nous avons cette volonté de mettre tout le monde autour de la table : les startups, les grands groupes, les structures d'accompagnement et les collectivités territoriales* », se rappelle Éric Pierrel, président de ce qui est devenu la French Tech in the Alps, qui rassemble désormais les déclinaisons French Tech de Grenoble, Valence, Chambéry, Annecy et de l'arc genevois. Notons que Grenoble se distingue puisque les autres écosystèmes locaux ont, eux, préféré le statut associatif.

À lire aussi

Grenoble défie les codes des startups pour faire grandir son écosystème

La structure coopérative s'est donc imposée afin de représenter tous les acteurs de l'écosystème parmi les sociétaires : les entreprises, principales parties prenantes, les collectivités territoriales, mais aussi les bénéficiaires de la mission de la coopérative, ici 450 personnes physiques volontaires qui garantissent la représentation de la société civile.

Car c'est bien là la clé de la mission que s'est donnée la French Tech : « *mettre la sphère des entreprises au service de la société* » et « *favoriser l'intermédiation entre les acteurs du territoire et les startups* », notamment pour imaginer de nouvelles façons d'animer l'écosystème local « *sans concurrencer des dispositifs déjà existants et qui fonctionnent très bien* ». Preuve que tout le monde a voix au chapitre, la gouvernance est assurée selon une répartition des voix à raison d'une par acteur en assemblée générale : la Chambre de commerce et d'industrie ou la Caisse des Dépôts, qui comptent parmi les sociétaires, pèsent donc autant que les représentants de la société civile.

Comme le souligne Éric Pierrel, « *nous sommes certes une coopérative mais surtout une société. Nous avons un budget à respecter, des comptes à rendre, des missions à assurer* ». C'est important pour la structure de montrer l'exemple aux startups qu'elle accompagne qu'une gestion raisonnée peut être gage de réussite. Très peu d'entreprises innovantes font d'ailleurs aujourd'hui le choix de la coopérative pour leur propre société. Des livreurs à vélo commencent à s'y mettre pour contrecarrer le modèle des plateformes comme Deliveroo, Uber Eats ou Frichti.

Pour autant, le modèle grenoblois de coopérative a fait la preuve de son efficacité en devenant un acteur majeur de l'innovation sur le territoire, grâce à la mise au point de plusieurs dispositifs d'envergure : le Campus numérique in the Alps, qui permet de former des développeur·se·s ; Territoires Solutions, pour pousser les porteur·se·s de projet à expérimenter ; ou encore le festival Transfo qui interroge chaque année la Tech sur les grands défis de notre société. Et il a même fait des émules, la French Tech d'Angers ayant elle aussi adopté en 2018 le statut de SCIC.

